

Mission Permanente de la
République de Côte d'Ivoire
à Genève



République de Côte d'Ivoire
Union-Discipline-Travail

34^{ÈME} SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Genève, du 27 février au 24 mars 2017

SEGMENT DE HAUT NIVEAU

**DECLARATION
DE LA DELEGATION IVOIRIENNE**

Genève, le 28 février 2017

Orateur : SEM MARCEL AMON-TANOH

**Monsieur le Président du Conseil des Droits de l'Homme,
Monsieur le Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellences, Mesdames et Messieurs,**

Permettez-moi, avant tout propos, de féliciter le Président ainsi que les autres membres de son bureau, pour leur élection à la tête de notre Conseil, et réaffirmer l'importance que la Côte d'Ivoire attache à cette haute instance, d'où la communauté internationale veille au respect des principes universels de la dignité humaine.

Monsieur le Président,

Plusieurs défis d'envergure se présentaient à la Côte d'Ivoire en 2011, au sortir de la décennie de crise qu'elle a connue. C'est avec détermination que notre pays les a relevés, et s'est résolument tourné vers le renforcement de la paix, de la sécurité, de l'Etat de droit et des institutions régaliennes. La Côte d'Ivoire est aujourd'hui un pays en paix et en sécurité, qui attire les investisseurs.

Notre session se tient à un moment particulier pour mon pays, marqué notamment par le retrait définitif des casques bleus du territoire national, et la fermeture de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), en juin 2017. Elle se tient également au moment de l'avènement de la 3^{ème} République, instaurée par la nouvelle Constitution, votée lors du référendum du 30 octobre 2016, et promulguée le 8 novembre 2016.

La Côte d'Ivoire tourne ainsi définitivement la page des crises de son histoire récente, et consolide, avec la nouvelle Constitution, les libertés et la gouvernance démocratiques, accroît la participation des femmes à la vie politique et économique du pays, et augmente le pouvoir des collectivités locales. Cette nouvelle Constitution incarne la modernité et la stabilité de nos institutions. Elle renforce l'Etat droit et consacre l'indépendance des pouvoirs législatif et judiciaire, vis-à-vis du pouvoir exécutif. Elle consolide également les bases de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale.

La Côte d'Ivoire offre un environnement des affaires attractif, qui permet à l'économie de croître à un taux moyen de 9% par an, offrant ainsi aux jeunes de nouvelles perspectives d'emploi et de formation. Toutefois, comme je l'ai indiqué le 8 février 2017, devant le Conseil de sécurité des

Nations Unies, nous devons accélérer la Réforme du secteur de la sécurité (RSS), consolider les acquis du processus de Désarmement Démobilisation et Réinsertion (DDR), et surtout veiller à une plus grande professionnalisation de l'Armée et des forces de sécurité intérieure, pour éviter les mouvements d'humeur que nous avons pu observer ces dernières semaines.

Monsieur le Président, Excellences Mesdames et Messieurs,

Le respect et la promotion des droits de l'homme ont toujours été la priorité du Président de la République, qui y travaille sans relâche.

La Côte d'Ivoire a aussi, au cours de ces dernières années, poursuivi sa fructueuse collaboration avec les mécanismes relatifs aux Droits de l'Homme, en l'occurrence les procédures spéciales et les détenteurs de mandat à travers notamment :

- Le passage au second cycle de l'examen périodique universel le 28 avril 2014 ;
- la Présentation du Rapport cumulé au Comité des Droits de l'Homme en mars 2015 ;
- le Dépôt du rapport périodique au Comité des Droits de l'enfant en 2016 ;
- L'élaboration des rapports en attente ;
- les Invitations pendantes aux détenteurs de mandat.

Je voudrais saisir également cette opportunité, pour remercier les Etats membres des Nations Unies et l'ensemble du système onusien pour leur soutien à la Côte d'Ivoire dans sa volonté de s'approprier les mécanismes du Haut-commissariat aux droits de l'homme, depuis la session spéciale sur mon pays en 2011, jusqu'à l'établissement du mandat de l'expert indépendant, qui tire à sa fin.

Nous prêtons une attention toute particulière aux critiques constructives des Etats membres, ainsi qu'à celles de la société civile et des ONG, aux plans national et international.

La Côte d'Ivoire, qui entame sa seconde mandature au Conseil des Droits de l'Homme, ne ménage aucun effort pour renforcer sa contribution au Dialogue international, sur la promotion et la protection de la dignité humaine. Elle prête une attention toute particulière aux maux qui minent notre époque, notamment

le **terrorisme**, qui constitue l'une des plus grandes menaces pour la paix et la stabilité dans le monde.

Il devient donc impérieux, pour la Communauté internationale, d'avoir une réponse appropriée à ce fléau, par des actions concertées.

La Côte d'Ivoire reste convaincue que le Conseil des Droits de l'Homme, de par ses nobles attributions, a un rôle primordial à jouer dans la lutte contre la prolifération et les agissements des groupes terroristes.

Ma délégation reste également préoccupée, par la persistance des abus et traitements inhumains, infligés aux migrants irréguliers. Ces mauvais traitements sont inadmissibles et devraient interpeller la Communauté internationale.

La Côte d'Ivoire joint sa voix à celles des pays qui ont dénoncé ces violations massives, et invite le Conseil à exiger le respect des normes minimales relatives aux droits des migrants.

La Côte d'Ivoire, se fondant sur sa tradition d'hospitalité vis-à-vis des migrants, et de lutte contre l'apatridie, appelle l'ensemble des pays d'accueil à améliorer leurs politiques d'intégration.

Monsieur le Président,

Je ne saurais clore mon propos, sans souligner que la Côte d'Ivoire continuera à apporter sa contribution pleine et entière au dialogue sur la promotion et la protection des Droits de l'Homme, en mettant l'accent sur le partage d'expérience. C'est également cette ambition que mon pays poursuit, à travers sa candidature à un siège de membre non permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies, pour la période 2018-2019, afin de **partager des expériences et des valeurs fortes, et agir ainsi en faveur de la consolidation de la paix et de la sécurité internationales.**

Je vous remercie de votre aimable attention.